

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anqueterville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canleieu
Caudebosc-en-Caux
Ducclair
Hautot-sur-Seine
Hérouville
Hourteauville
Jumièges
La Bouille
La Carlangue
La Mailletaye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvotot
Maulévrier-sainte-Genève
Maury
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sahurs
Saint-Amoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Ételan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancaville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Triquerieville
Vatteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
Barnoville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouqueton
Bourneville
Caumont
Canleville
Cornouille-sur-Risle
Éreville
Foulbec
Fourmetot
Houville
Houquemaire-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Baccarville
Saint-Pierre-du-Vai
Saint-Cuen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Rogue
Saint-Sulpice-de-Gimbouville
Saint-Thurin
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Touainville
Trouville-la-Haute
Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

REUNION DE BUREAU

Après avoir été légalement convoqué, le Bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande s'est réuni le **Lundi 29 janvier 2018 à 17 heures**, à Maison du Parc à Notre-Dame-de-Bliquetuit, sous la présidence de Jean-Pierre GIROD.

ETAIENT PRESENTS :

TITULAIRES :

MM. BELLANGER, BREYSACHER, CHARRON, CORITON, GATINET, GIROD, JOUBERT, LECOMTE, PERALTA, TEMPERTON,

SUPPLEANTS :

Mmes BEAUFILS, SINEAU-PATRY et MM. ROUSSELIN,

Mmes HOUSSAYE, JACQUEMIN et M. BUSSY (non votants)

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. HAUGUEL a donné pouvoir à M. BELLANGER
M. DEJEAN DE LA BATIE a donné pouvoir à M. PERALTA

ETAIENT EXCUSES :

Mme MARTEAU, MM. JUBERT, TALEB, VERGY

ainsi que Mmes ALLAIS (*suppléante*), BLONDEL (*suppléante*), GOURNEY-LECONTE (*suppléante*), HOUSSAYE (*suppléante*), JOIN-LAMBERT (*suppléante*), MEUNIER (*suppléante*), SALVISBERG (*suppléante*), SAVALLE (*suppléant*), STALIN (*suppléante*), TAMARELLE-VERHAEGHE (*suppléante*), et MM. BOUILLON, BLOC (*suppléant*), DUVAL, LE MAITRE (*suppléant*), MARIE, MAYER-ROSSIGNOL (*suppléant*), NEEL (*suppléant*)

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Mmes DERVAUX, *Directrice générale des services*, ALLARD, *responsable du pôle Valorisation d'une Economie de Proximité*, DELANNOY, *responsable du pôle Cadre de Vie et Environnement*, LE FLOC'H, *responsable de la mission Culture et Patrimoine*, MOUDA, *secrétaire de direction*, PORTAIL, *commune de Jumièges*, ROUSSELET, *responsable du pôle Animation du Territoire et Lien Social* et M. MONNI, *agence de conservation préventive « Les Sentinelles des collections »*, THEON, *DREAL Normandie*

Handwritten Title

Handwritten text block 1

Handwritten text block 2

Handwritten text block 3

Handwritten text block 4

Handwritten text block 5

Handwritten text block 6

Handwritten text block 7

Handwritten text block 8

Handwritten text block 9

Handwritten text block 10

Handwritten text block 11

Handwritten text block 12

Handwritten text block 13

Handwritten text block 14

Handwritten text block 15

Handwritten text block 16

Handwritten text block 17

Handwritten text block 18

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
 Anneville-Ambouville
 Anquetièreville
 Auzebosc
 Bardouville
 Barville-sur-Seine
 Bois-Himont
 Canteleu
 Caudebec-en-Caux
 Cudair
 Hautot-sur-Seine
 Henouville
 Heurteville
 Jumièges
 La Bouille
 La Cerlangue
 La Mailletaye-sur-Seine
 Le Mesnil-sous-Jumièges
 Le Trait
 Louvetot
 Maulévrier-sainte-Geztrude
 Mény
 Norville
 Notre Dame de Bliquetuit
 Petville
 Quevillon
 Sahurs
 Saint-Amoult
 Saint-Aubin-de-Crétot
 Saint-Clair-sur-les-Monts
 Saint-Gilles-de-Crétot
 Saint-Martin-de-Boschenville
 Saint-Maurice-d'Etelan
 Saint-Nicolas-de-Bilquetuit
 Saint-Nicolas-de-la-Haie
 Saint-Nicolas-de-la-Taille
 Saint-Paër
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Vigor-d'Ymonville
 Saint-Wandille-Rançon
 Tancarville
 Touffreville-la-Câble
 Touffreville-la-Corbeline
 Trinquerville
 Vatteville-la-Rue
 Villequier
 Yainville
 Yvetot
 Yville-sur-Seine

Eure

Alizier
 Barneville-sur-Seine
 Berville-sur-Mer
 Bouquelon
 Bourneville
 Caumont
 Conteville
 Corneville-sur-Risle
 Erzeville
 Foulbec
 Fourmelot
 Hauville
 Honguemare-Guécouville
 La Haye-Aubrée
 La Haye-de-Routot
 Le Landin
 Marais-Vernier
 Pont-Audamer
 Oullebeuf-sur-Seine
 Rioutot
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
 Saint-Mards-de-Biacarville
 Saint-Pierre-du-Val
 Saint-Ouen-des-Champs
 Saint-Samson-de-la-Roque
 Saint-Sulpice-de-Grimbouville
 Saint-Thurin
 Sainte-Croix-sur-Aizier
 Sainte-Opportune-la-Mare
 Tocqueville
 Toutinville
 Trouville-la-Haie
 Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

Date de convocation	19/01/2018
Nombre en exercice	18
Nombre de présents	15
Dont nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pour	15
Nombre de votants contre	0
Nombre d'abstentions	0
Date d'affichage	

N° 2018-01-05/CVE

Objectif stratégique 1.1	1.1.3 : Eviter, réduire et compenser les impacts des projets d'aménagement sur la biodiversité
Objectif Stratégique 1.2	1.2.1 : Affirmer la qualité paysagère et environnementale du territoire et l'inscrire dans la dynamique de l'axe Seine
Objectif Stratégique 1.3	1.3 : Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques définies dans la trame verte et bleue
Objectif Stratégique 1.4	1.4.1 : Préserver durablement les écosystèmes remarquables dans une logique de grand estuaire 1.5.2 : Préserver et restaurer la qualité des sols 2.4.4 : Maîtriser les impacts paysagers et environnementaux des industries de carrière en accompagnant les entreprises

Avis sur l'étude d'impact relative au remplacement de deux canalisations GRT Gaz passant sous la Seine (2*DN400) à Tancarville et Marais Vernier

Présentation sommaire du dossier (issu des éléments du dossier)

Le présent dossier de demande d'autorisation a pour objet

- La construction et l'exploitation de deux canalisations prénommées Traversée de Seine Est et traversée de Seine Ouest. Elles relient le poste de seine sud au Marais-Vernier et Seine-Nord à Tancarville.
- Une légère adaptation des postes de Seine-Sud au Marais-Vernier et de Seine-Nord à Tancarville afin de leur permettre d'accueillir les nouvelles canalisations.

Ce projet représente une emprise au sol de 840 m². Le coût global est environ 10 millions d'euros.

Le projet de déviation des deux canalisations répond à la nécessaire adaptation du réseau GRTGaz au projet d'approfondissement du chenal de navigation de la Seine par le Grand Port Maritime de Rouen. Il consiste en la réalisation de deux nouvelles canalisations d'une longueur d'environ 1 km chacune, en vue de la mise en arrêt définitif d'exploitation des deux anciennes canalisations devenues incompatibles avec l'approfondissement du chenal.

La mise en service de ce nouvel ouvrage est prévue pour février 2020.

Seine-Maritime
Alcayville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anqueterville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Ducclair
Hautot-sur-Seine
Hérouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailleye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvelot
Hautévrier-sainte-Gertrude
Mauny
Nerville
Notre Dame de Biquetuit
Petiville
Quevillon
Sahurs
Saint-Amoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boschenville
Saint-Maurice-d'Elan
Saint-Nicolas-de-Biquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Mannerville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Warsville-Rançon
Tancerville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Triquerville
Vatteville-la-Rue
Vilcequier
Yainville
Yvetot
Williville-sur-Seine

Eure
Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville
Caumont
Conteville
Corneville-sur-Risle
Ezeville
Fouillebec
Fourmelot
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Lendin
Marais-Vernier
Pont-Audamer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blaecarville
Saint-Pierre-du-Viel
Saint-Cuen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Truïen
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Toulainville
Troxville-la-Haule
Vieux-Port

Commune associée
Sandouville

Objectifs stratégiques et opérationnels de la charte pris en compte dans l'analyse

Limiter l'artificialisation des sols (1.1.)

Préserver les espaces agricoles et naturels (1.1.1)

Limiter l'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols (1.1.2)

Éviter, réduire et compenser les impacts des projets d'aménagement sur la biodiversité (1.1.3)

Objectif stratégique Préserver et valoriser le paysage (1.2)

1.2.1. Objectif opérationnel : Affirmer la qualité paysagère et environnementale du territoire et l'inscrire dans la dynamique de l'axe seine

Objectif stratégique : Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques définies dans la trame verte et bleue (1.3)

Intégrer systématiquement l'approche trame verte et bleue à toutes les opérations liées à la biodiversité (1.3.1)

Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la Trame Bleue (1.3.2)

Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la Trame Verte (1.3.3)

Préserver et protéger les patrimoines naturels et culturels dans une approche globale et intégrées (1.4)

Préserver durablement les écosystèmes remarquables dans une logique de Grand Estuaire (1.4.1)

Contribuer à une gestion équilibrée et durables des ressources naturelles (1.5)

Atteindre le bon état écologique et chimique des eaux par une gestion globale et volontariste (1.5.1)

Préserver et restaurer la qualité des sols (1.5.2)

Garantir l'adéquation entre les activités et le territoire

Maîtriser les impacts paysagers et environnementaux des industries de carrière en accompagnant les entreprises (2.4.4)

Analyse du dossier

Remarque générale

Le dossier est complet, clair dans sa présentation et ses explications. L'ensemble des volets sur lesquels le Pnr est amené à donner un avis sont complet et de qualité et notamment les volets faune / flore / habitat / hydrologie / pédologie / ERC...

On peut souligner la démarche de collaboration constructive entre GRTGaz et le Parc, à l'initiative de GRTGaz, en amont du dépôt du dossier. Ainsi, les remarques et propositions du Parc ont pu être intégrées en amont du dépôt du dossier.

Une question toutefois reste posée : le projet de traversée de la Seine et de raccordement aux postes existants permettra-t-il un déplacement ultérieur du poste de gaz du marais Vernier, dans la perspective de la restauration de milieux estuariens dans ce secteur ?

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anqueterville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Dudair
Hautot-sur-Seine
Hénotville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailletaye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvetot
Maulévrier-sainte-Geztrude
Mauny
Nerville
Notre Dame de Bliquetuit
Perville
Quevillon
Sahurs
Saint-Arnoult
Saint-Aubin-de-Cretot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Cretot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Etelan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Vandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeine
Tracquerville
Valteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
Barnesville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquehon
Bourneville
Caumont
Conteville
Cormeille-sur-Risle
Ereville
Fouillebec
Fourmelot
Hauville
Honguemare-Guenouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Biacarville
Saint-Pierre-du-Vail
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbourville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Touainville
Trouville-la-Hautie
Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

Le projet, dans son état actuel, a des répercussions sur le maintien des deux « points durs » (poste de gaz) de part et d'autre la Seine, et par voie de conséquence sur des projets de dépoldérisation et de restauration de l'espace de mobilité du lit de la Seine, qui pourraient être menés à l'avenir. Le pétitionnaire a été alerté lors d'une réunion bilatérale avec le Parc le 29 septembre 2015.

Ce projet implique également le maintien d'un endiguement de la Seine sur 1.3 km pour maintenir l'accès via le chemin de halage jusqu'au poste de gaz.

De nombreuses études scientifiques et documents de planification pointent en effet ce secteur du marais alluvionnaire comme site potentiel de restauration de l'estuaire de la Seine. Des études techniques avaient pointé le poste de Gaz en rive gauche comme unique « point dur » devant être déplacé pour avoir un secteur cohérent à l'échelle de l'estuaire pour ce type de restauration.

Il est mentionné (p91 de la pièce 6) que « Le projet de GRTgaz n'est pas de nature à gêner l'accomplissement de ce projet (« rétablir le libre écoulement des eaux au sein de la plaine alluviale dans le secteur de Marais Vernier ») à terme. »

Il convenait donc d'étudier et de proposer des solutions alternatives (ex : la délocalisation des postes de gaz à proximité d'infrastructure (pont de Tancarville) ou en arrière digue (proximité de la D6178)) permettant un déplacement du poste dans le cadre du projet de remplacement des canalisations, et également de justifier le fait de ne pas les retenir.

Cette proposition répond également à la logique globale d'aménagement du territoire en cohérence avec les documents de planification (la DTA rappelle que ce secteur est « un territoire naturel à protéger »), ou le SDAGE, qui promeut la restauration et la renaturation des milieux dégradés, des masses d'eau fortement modifiées ou artificielles (D6.62), la préservation et la restauration des espaces de mobilité des cours d'eau et du littoral (disposition (D 6.64), la restauration des habitats estuariens par des connexions transversales (D6.72.).

- Analyse des impacts liés à la zone N2000

Il est indiqué que les travaux auront une incidence directe sur une prairie au sud du site. Cette prairie est en MAEC. Il ne semble pas que cette information soit mentionnée dans le dossier ni dans la prise en compte de l'impact/indemnisation. (P 314 du résumé non technique)

L'impact du raccordement entre la liaison Sud et les habitats d'espèces de la ZPS n'est pas explicité contrairement à celui de la liaison Nord. Néanmoins, dans ce secteur il semble que les enjeux liés aux oiseaux et à leurs habitats soient faibles dans l'état des connaissances actuelles.

Même si tous les éléments semblent évoqués dans les parties suivantes (notamment sur la partie 2.a.a1.), il aurait pu être judicieux d'explicitier les incidences potentielles, en phase travaux, sur les habitats d'espèces au titre de Natura 2000. Les précisions qui auraient pu être faites concernant tout particulièrement les habitats d'espèces en rive sud, en phase travaux et particulièrement la mare (habitat d'amphibiens) et la prairie (qui n'est pas une prairie d'intérêt communautaire mais habitat d'espèces prairiales).



Seine-Maritime
 Allouville-Bellefosse
 Anneville-Arbourville
 Anquetiville
 Arzebosq
 Bardouville
 Berville-sur-Seine
 Bois-Himont
 Canféau
 Caudebec-en-Caux
 Duclair
 Hautot-sur-Seine
 Hérouville
 Heurteville
 Jumièges
 La Bouille
 La Cerlangue
 La Mailletays-sur-Seine
 Le Mesnil-sous-Jumièges
 Le Trait
 Louvetot
 Maulévrier-sainte-Gertrude
 Mauny
 Norville
 Notre Dame de Bliquetuit
 Petiville
 Quevillon
 Solers
 Saint-Amand
 Saint-Aubin-de-Crétot
 Saint-Clair-sur-les-Monts
 Saint-Gilles-de-Crétot
 Saint-Martin-de-Boscherville
 Saint-Maurice-d'Etelan
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
 Saint-Nicolas-de-la-Mare
 Saint-Nicolas-de-la-Taille
 Saint-Paër
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Vigor-d'Ymonville
 Saint-Wendrille-Rançon
 Tancarville
 Touffreville-la-Câble
 Touffreville-la-Corbeline
 Triquerville
 Valdeville-la-Rue
 Villequier
 Yainville
 Yvetot
 Yville-sur-Seine

Eure
 Aizier
 Barneville-sur-Seine
 Berville-sur-Mer
 Bouquelon
 Bourneville
 Csumont
 Conteville
 Corneville-sur-Risè
 Etzeville
 Fourbec
 Fourmetot
 Hauville
 Honguemare-Guencouville
 La Haye-Aubrée
 La Haye-de-Routot
 La Landin
 Marais-Vernier
 Pont-Audamer
 Quillebeuf-sur-Seine
 Rautot
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
 Saint-Mards-de-Biacarville
 Saint-Pierre-du-Val
 Saint-Ouen-des-Champs
 Saint-Samson-de-la-Roque
 Saint-Sulpice-de-Grimbouville
 Saint-Thorien
 Sainte-Croix-sur-Aizier
 Sainte-Opportune-la-Mare
 Tocqueville
 Toussainville
 Trouville-la-Haute
 Vieux-Port

Commune associée
 Sandouville

Impact sur la pédologie et hydrologie

Le projet intègre des mesures visant à limiter les impacts sur la pédologie et l'hydrologie. Une vigilance particulière devra être apportée pour ne pas modifier la topographie initiale de la zone humide (maintien des fossés et de l'ancienne filandre). De même, les déblais devront être exportés de la zone humide (hors déblais réutilisés pour le comblement des puits et tranchés).

Volet ERC

La logique ERC est bien reprise par le dossier même si certaines mesures d'évitement sont confondues avec des mesures de réduction

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU DU SYNDICAT MIXTE :

- émet un avis favorable au dossier de demande présenté ;
- propose de prendre en compte les remarques et propositions du présent avis, et notamment de compléter l'argumentaire du dossier quant au non déplacement du poste.



Approuvée par le Bureau du Syndicat Mixte du PnrBSN, le 29 janvier 2018
 Jean-Pierre GIROD

Jean-Pierre GIROD
 Président
 du Syndicat Mixte du PNRBSN

CHAPITRE BUDGETAIRE	DEPENSES	RECETTES
	C/	C/



Seine-Maritime
Allouville-Bellefosse
Arneville-Ambouville
Anqueterville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Cuclair
Hautot-sur-Seine
Hénouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailleye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvelot
Maulévrier-sainte-Geترude
Mauny
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Petville
Quevillon
Sairus
Saint-Arnoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherive
Saint-Maurice-d'Ételan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Treuville
Vatzeville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure
Aizier
Banneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bouneville
Caumont
Conteville
Cormeille-sur-Risle
Epreville
Foulbec
Fourmetot
Hauville
Houguemare-Guencuville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Rcucot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Biacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Gimbouvillie
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Touamville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Commune associée
Sendouville

Remarques et propositions techniques complémentaires au dossier

Page 62 :

En ce qui concerne le Pnr, remplacer « 82 communes » par « 77 communes et 1 commune associée »

Remplacer « conseil d'administration » par « conseil syndical »

Impact sur la pédologie et hydrologie

L'impact sur l'hydrogéologie ne se limite pas aux nappes exploitées pour l'eau potable, l'impact sur le fonctionnement de la ZH doit être évalué. Il est a priori négligeable, compte tenu de l'épaisseur des alluvions mais il pourrait avoir localement un impact sur les milieux humides. Par ailleurs, le volet hydrogéologie s'intéresse à la nappe dites des graves (nappe d'accompagnement de la Seine), libre à semi-captive dans la plaine alluviale. On peut également noter la présence possible de nappes perchées dans le marais alluvionnaire en période hivernale et/ou de cumul important de précipitation.

Impact sur la zone humide et son fonctionnement

Le rabattement de nappe prévu lors du chantier est loin d'être négligeable : « Impact réduit pendant les travaux : rabattement de nappe temporaire de 18 à 19,5 m autour des puits (1,5 mois) et de 3 à 8 m autour des tranchées (7 semaines) ». Il est nécessaire d'étendre, dans la mesure du possible, les mesures de limitation des impacts prévus du le secteur nord (RNN) au secteur sud. Une carte de l'extension du cône de rabattement devrait également être présentée (à partir de données de perméabilité estimée pour les alluvions). En effet, le rabattement de la nappe au niveau des puits entraînera le rabattement de la nappe sur un périmètre bien plus large, incluant des zones humides. La période de rabattement (septembre - octobre) correspond toutefois à la fin de la période de basses eaux (allongement de la période sèche) et la nappe retrouvera rapidement son niveau une fois les pompages terminés.

Prise en compte du risque inondation.

Le périmètre du projet ne fait effectivement pas l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), toutefois, les communes de La Cerlangue et de Tancarville font partie du périmètre du Plan de Prévention du Risque Littoral (PPRL) de la plaine alluviale nord de l'estuaire de Seine prescrit en juillet 2015. Le secteur concerné par le projet se trouve en bordure du Territoire à Risque d'Inondation (TRI) limite du Havre et en partie dans le périmètre de la Stratégie Local de Gestion du Risque Inondation associée (SLGRI en cours d'élaboration). Les cartographies du risque inondation mettent en évidence qu'une grande partie de la plaine alluviale de la Seine est soumise au risque d'inondation par submersion marine et par remontée de nappes (ce dernier est toutefois bien mentionné dans le dossier). Ce risque est confirmé par l'étude Artelia/GIPSA de 2014 (disponible auprès du GIP Seine Aval) qui montre des débordements possibles de la Seine (niveaux supérieurs aux ouvrages de protection) au droit des communes de Tancarville, la Cerlangue et Marais Vernier lors d'événements majeurs (crues, tempêtes).



Seine-Maritime

Alcovieille-Bellefosse
Anneville-Ambouville
Anquetilleville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Cantelau
Caudébec-en-Caux
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hénouville
Heurteville
Juméges
La Bouille
La Carlangue
La Mairie-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Juméges
Le Trait
Louvélot
Maulévrier-sainte-Genrade
Mauny
Nerville
Notre Dame de Bliquetuit
Péville
Quevillon
Sahurs
Saint-Amoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscheville
Saint-Maurice-d'Eléan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Vandille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Triquerville
Veteville-la-Rue
Villesquier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquehon
Bourneville
Caumont
Conteville
Coneville-sur-Risle
Ezeville
Foubeac
Fourmelot
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Gaillebaut
Saint-Mards-de-Blacardville
Saint-Pierre-du-Viel
Saint-Cuen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Rogue
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Truïen
Saints-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Touzanville
Trouville-la-Haie
Vieux-Port

Commune associée
Sandouville

On note que la possible inondation du site a été intégrée dans le dossier. Toutefois, on peut s'interroger sur la pertinence des mesures de limitations du risque de pollution en cas de crue majeure avec la plateforme de stockage étanche in situ, donc potentiellement inondable, qui est proposée.

Remarques sur l'évaluation d'incidence Natura 2000 et impact sur le milieu naturel (Pièce 6 p156 à 185) :

D1. Incidences directes du projet sur les habitats

Le rappel des enjeux sur la ZSC « Marais Vernier –Risle Maritime » n'est pas exhaustif : les habitats 6210*,9180*,91E0*,7210*,7110* sont cités, mais ne sont pas identifiés comme des habitats prioritaires alors qu'ils le sont dans les FSD et dans le DOCOB.

L'habitat « 91D0* - Tourbières boisées » n'est lui pas cité.

Le rappel des espèces de l'Annexe II n'est pas exhaustif dans ce paragraphe. Il manque le **Vertigo Moulinsiana (1016) et la Bouvière (1134).**

- P165 : erreur ligne 1 : il s'agit dans cette partie de la ZSC « Marais Vernier –Risle Maritime » et non pas de l'Estuaire de la Seine.

- P165 : « En rive Sud, le projet n'est pas susceptible d'impacter directement ces espèces du fait de la nature non impactante des travaux ou encore de l'absence de ces espèces au niveau de ceux-ci ». Il aurait été souhaitable de rechercher le *Vertigo angustior*. De même, le *Vertigo moulinsiana* n'est ni cité, ni recherché.

P165 : Le *Vertigo* étroit (*Vertigo angustior*) est un escargot terrestre rare, fréquentant les zones humides. Il n'a été recensé sur le site NATURA 2000 qu'au niveau de la réserve des Manneville (hors aire d'étude du projet). Celui-ci n'a pas été recherché sur tout le site, sa présence est peut-être plus étendue.

Parti « expertise écologique », P449 du dossier complet, p 55 de la partie expertise écologique)

La présence du Mercure (*Arethusana arethusana*) est surprenante, l'espèce est quasi menacée en HN, mais surtout elle n'est plus connue que du sud est de la région, sur les coteaux calcaires de la vallée d'Eure et de la vallée de Seine en amont de Rouen. Si la donnée est confirmée, c'est intéressant et à préserver.

